

**BREF APERÇU****Fonds offert le :** novembre 2018**Date d'établissement :** novembre 2018**Gestionnaire de fonds sous-jacent :** Gestion d'actifs Manuvie limitée**Nombre total d'unités en circulation:** 3 407**Valeur totale du fonds :** 32 577 \$**Rotation du portefeuille :** --

OPTION DE GARANTIE	PLACEMENT MINIMUM (\$)	RFG (%)	TAUX DES FRAIS PAR FONDS (%)	VALEUR LIQUIDATIVE PAR PART	NOMBRE D'UNITÉS EN CIRCULATION
<b>PlacementPlus</b>	2 500	3,05	--	10,0786	3 132

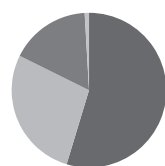
Si vous placez plus de 1 million de dollars, les frais à acquitter peuvent être réduits. Des options de placement sont offertes dans le cadre des comptes à honoraires forfaitaires. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller ou vous reporter à la notice explicative.

**DANS QUOI LE FONDS INVESTIT-IL?**

Ce fonds distinct investit dans le Fonds d'occasions thématiques mondiales Manuvie. Le fonds sous-jacent investit principalement dans des actions de sociétés qui tirent profit des thèmes mondiaux sur les marchés à long terme.

Dix principaux titres (du fonds sous-jacent)	%
Visa Inc.	4,40
Thermo Fisher Scientific Inc.	3,49
Apple Inc.	3,35
Unitedhealth Group	3,24
Kering SA	3,16
Xylem Inc.	2,85
Roche Holding AG	2,85
Fidelity National Information Services, Inc.	2,79
Cigna Corporation	2,77
Synopsys, Inc.	2,67
<b>Total</b>	<b>31,57</b>

Total des placements : 56

**Répartition des placements**

Secteur d'activité	%
● ACTIONS AMÉRICAINES	60,2
● ACTIONS MONDIALES	30,4
● LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS	18,5
● ACTIONS CANADIENNES	1,0

**Y A-T-IL DES GARANTIES?**

Le Fonds est offert dans le cadre d'un contrat d'assurance assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement contre les baisses des marchés. Le RFG comprend le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

**À QUI CE FONDS EST-IL DESTINÉ?**

Le Fonds peut convenir aux personnes qui cherchent une croissance à long terme en faisant fructifier le capital et qui souhaitent diversifier à l'échelle mondiale dans les pays développés et dans les pays émergents.

**QUEL A ÉTÉ LE RENDEMENT DU FONDS?**

Cette section fait état des rendements du Fonds au cours des dernières années lorsque le contrat est assorti de l'option PlacementPlus, après déduction du RFG.

Il est important de noter que les rendements passés ne sont pas indicatifs des rendements futurs. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie et de frais de souscription choisie et de votre situation fiscale.

**Rendement moyen**

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

**Rendements annuels** Les valeurs près de zéro peuvent ne pas être visibles.

Aucun rendement antérieur, car le Fonds est trop récent.

**QUEL EST LE DEGRÉ DE RISQUE?**

La valeur de vos placements peut diminuer. Vous trouverez des précisions dans la notice explicative.



## COMBIEN CELA COÛTE-T-IL?

Les tableaux suivants présentent les frais relatifs à la souscription ou à la vente d'unités du Fonds, qui seront établis en fonction de l'option de garantie et de frais de souscription choisie. Les frais courants varient selon les options de garantie.

### 1. Frais de retrait

OPTION DE FRAIS DE RETRAIT	CE QUE VOUS PAYEZ	COMMENT CELA FONCTIONNE
<b>Frais d'entrée</b>	Jusqu'à 5 % du montant souscrit	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vous et votre conseiller décidez du taux.</li> <li>Les frais initiaux sont déduits du montant souscrit. Ils sont versés à titre de commission.</li> </ul>
<b>Frais de souscription reportés (FSR)</b>	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 5,50 moins de 2 ans après la souscription 5,00 moins de 3 ans après la souscription 5,00 moins de 4 ans après la souscription 4,00 moins de 5 ans après la souscription 4,00 moins de 6 ans après la souscription 3,00 moins de 7 ans après la souscription 2,00 plus de 7 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 5,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
<b>Frais modérés</b>	<b>Retrait dans les délais suivants :</b> moins de 1 an après la souscription 2,50 moins de 2 ans après la souscription 2,00 moins de 3 ans après la souscription 1,50 plus de 3 ans après la souscription 0,00	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission de 2,0 %. Tous les autres frais de souscription qui sont acquittés sont versés à Manuvie.
<b>Sans frais</b>	Vous ne payez rien.	À la souscription d'unités du Fonds, Manuvie verse une commission pouvant atteindre 3%. Si vous vendez des unités du Fonds au cours des 4 premières années suivant la souscription, votre conseiller pourrait avoir à remettre une partie de sa commission à Manuvie.

### 2. Frais d'administration

Le ratio des frais de gestion (RFG) tient compte des frais de gestion et des coûts opérationnels du Fonds. Il comprend également le coût de l'assurance pour l'option de garantie choisie. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le RFG et les frais de garantie réduisent les revenus tirés de vos placements. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, consultez votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en % de la valeur du Fonds)	Taux des frais par fonds (%)
PlacementPlus	3,05	--

### Commission de suivi

Manuvie paie chaque année une commission de suivi pouvant aller jusqu'à 1,00 % de la valeur de vos placements tant que vous détenez des unités du Fonds. Cette commission est versée à votre conseiller en contrepartie des services et des conseils qu'il vous fournit. Les commissions de suivi sont versées à même les frais de gestion. Vous n'acquitez pas ces frais directement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez.

### 3. Autres frais

Les frais d'opérations s'appliquent à toutes les options de garantie et de frais et sont versés à Manuvie.

FRAIS	CE QUE VOUS PAYEZ
Frais d'opérations fréquentes	2 % de la valeur des unités virées, à compter du 6 <sup>e</sup> virement dans une même année.
Frais de retrait anticipé	2 % de la valeur des unités vendues ou transférées dans les 90 jours qui suivent leur souscription.

Vous pouvez changer d'avis à l'égard de votre placement. Par contre, vous pourriez ne disposer que de deux jours ouvrables pour ce faire. Pour de plus amples renseignements, consultez la section « Et si je change d'idée? » de la partie de la présente brochure qui suit les fiches Aperçu du fonds. De plus, la section « Pour en savoir plus » de cette même partie contient les coordonnées de Manuvie à utiliser pour toute demande de renseignements supplémentaires.